

Penvenan

naturellement...

EDITO

- Buguelès
- Penvénan
- Port Blanc

n°29

Automne 2017

Après un été riche en activités et animations, suivi de la rentrée dans nos deux écoles publique et privée (environ trois cents élèves), nous voici en période automnale. Dans le bulletin précédent, je vous faisais état de l'importance de la commune et son accueil de proximité. Dans celui-ci, je vous fais découvrir son fonctionnement (fonctionnaires, élus et compétences...).

La commune a toute sa place au sein de l'intercommunalité et au niveau du département et de la région. Nos trois projets : la halle des sports, l'aménagement de notre cœur de bourg ainsi que le boulevard de la mer sont toujours d'actualité.

Cordialement

Michel Deniau,
Maire de Penvénan



War-lerc'h un hañvezh gant oberoù ha diduamantoù a-leizh hag an distro-skol da-heul en hon div skol, publik ha prevez (war-dro tri-c'hant a skolidi), em-aomp bremañ en diskar-amzer. Er gazetenn diwezhañ em boa lavaret deoc'h pegen pouezus eo ar c'humunioù hag an degemer tost ouzh an dud a vez enne. Er gazetenn-mañ e lakaan ac'hanoc'h d'anavezout gwelloc'h ar mod ma 'c'h eont en-dro (implijidi, kuzulierien ha kefridiou...).

Ar c'humunioù o deus o flas dezhe o-unan e-barzh ar c'humuniezhoù-kumunioù, en departamant hag er rannvro. An tri zra em-aomp e soñj d'ober : ar sal-sport vras, kempenn kreiz ar bourk ha boulouard ar mor, zo war ar stern bepred.

Michel Deniau,
Maer Perwenan

CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements

pratiques, informations

sur la commune et

bulletins municipaux

sont sur le site :

www.ville-penvenan.com



DOSSIER

La commune, son fonctionnement



La commune est certainement la collectivité administrative la plus ancienne, la plus identifiée et la plus proche des administrés. Son organisation est unique quelle que soit sa taille.

C'est par la Loi du 14 décembre 1789 que toutes les communautés d'habitants existantes sous l'ancien régime (paroisses, villages, bourgs, villes) ont été érigées en communes.

Dans quels domaines intervient-elle ?
Comment sont prises les décisions ? Par qui ?
Le Conseil Municipal, quel rôle ?

Le dossier de ce bulletin propose d'éclaircir certains aspects de son organisation et de son fonctionnement.



COTES D'ARMOR
Commune Touristique

Travaux

Labouriou



Broyeur moteur Honda 20cv, broyage de végétaux durs et mous d'un diamètre maximum de 150 mm.

Un broyeur pour recycler les tailles

Tous les déchets de taille et d'entretien des massifs (93 massifs répartis sur l'ensemble de la commune) sont désormais broyés. Le broyat obtenu est utilisé en paillage naturel sur place qui, en se décomposant, apporte de la matière organique à la terre.

L'utilisation d'un broyeur représente un gain de temps important pour les agents. Il évite la majorité des transports de végétaux à la déchetterie. En effet, en saison, un trajet quotidien était nécessaire dans le cadre de l'entretien des espaces verts (massifs, gazons, haies...). L'achat est rentabilisé sur 3 ans.

Coût : 12 420 € TTC



Autonomie : 150 km Temps de recharge : 8h

Acquisition d'un véhicule électrique

Le ramassage des ordures issues des poubelles urbaines (collecteurs) implique de nombreux arrêts et redémarrages qui cadrent bien avec l'utilisation d'un véhicule électrique tel que le Kangoo ZE (version électrique de chez Renault). Sa carrosserie spécifique permet de charger les sacs d'ordures en limitant les ouvertures/fermetures de portes (carrossé en pick-up). La cloison étanche entre l'habitacle et la benne évite les mauvaises odeurs dans la cabine. Un bac en polyester amovible permet le nettoyage aisé de la benne.

Coût : 15 000 € TTC (aides de l'État et LTC : 12 000 € déduites)

Poubelles de tri urbaines

Quinze collecteurs « double flux » ont été installés à la place des poubelles classiques sur la commune.

Le « double flux » permet de trier comme à la maison : côté jaune, les emballages recyclables, côté noir, les déchets organiques et non recyclables.



Coût : 6 570 € TTC

Entretien des cimetières

Depuis le passage au zéro phyto, l'entretien des cimetières implique de nouvelles méthodes de travail (pour mémoire 1h de passage de produits phyto équivaut désormais à 7h de travail manuel). Alors, pour éviter la prolifération des plantes indésirables, des moyens mécaniques ont été mis en œuvre (herse rotative, binette poussée, etc...). Toutefois, cela représente 1 500h de travail par année soit une personne à plein temps sur les deux cimetières (Port-Blanc et Leur Min).

Malgré les efforts des équipes des Services Techniques, il faut se rendre à l'évidence : il est impossible d'obtenir un cimetière minéral sans aucune « pousse verte » de quelque nature que ce soit.

Aussi, dans le cadre d'initiatives pour le développement durable, et afin de voir des techniques employées sur d'autres territoires, des visites d'autres cimetières sont proposées. A Binic ou Louargat, les cimetières sont enherbés, une technique d'engazonnement utilisée aussi dans d'autres pays.

L'entretien des cimetières, tels que nous les connaissons, est à reconsidérer. Une évolution est nécessaire pour faire face aux enjeux de développement durable, tout en recherchant une qualité esthétique.



L'équipe enseignante de l'école publique.

Le coin des jeunes

Korn ar re yaouank

C'est la rentrée à l'école publique...

...et sa filière bilingue avec une nouvelle tête cette année, **Céline Brilllet**. Habitant Trélévern, celle-ci est ravie d'avoir obtenu ce poste et s'est intégrée en un clin d'œil à l'équipe rodée. Elle enseigne aux 26 élèves de la classe de CM1-CM2.



Baptiste Grouhan conserve sa classe de CE2-CM1-CM2 bilingue, **Franck Jan**, le directeur, la classe de CE, **Claire Brichet** la classe de GS-CP-CE1 bilingue, **Sophie Harlé-Delienne** les GS-CP, **Anne-Yvonne Guérillon** la classe maternelle bilingue et **Gaëlle Houlbert** la classe maternelle. Pas de classe découverte cette année mais un projet de travail collectif sur le vivre ensemble et l'ouverture au monde et à d'autres cultures, des sorties au Carré Magique et au théâtre de l'Arche, au Logelloù et aussi la venue d'une intervenante musicienne dans le but de produire un spectacle en fin d'année.

Toute l'équipe éducative, scolaire, péri-scolaire et de restauration souhaite à tous une année scolaire 2017-2018 la meilleure qui soit !

L'école du Sacré-Cœur fêtera ses 150 ans

Roulez tambours, résonnez trompettes, 2017/2018 est une rentrée exceptionnelle (la 150^{ème}), ça se fête !

Pour l'instant, la bonne nouvelle n'a pas été célébrée. Septembre fut le mois de l'accueil, de l'intégration et des bons réflexes à adopter pour que chaque élève puisse accéder aux savoirs et aux exigences de son cycle.

Parce que nous croyons en la richesse de nos jeunes, nous les guiderons vers la porte de l'imagination pour glisser leurs rêves et leurs idées dans l'euphorie de cet anniversaire. Quelle forme prendra-t-il ?

- moderne et futuriste par les élèves actuels qui se projettent avec audace dans des paysages virtuels,
- doux et nostalgique pour les anciens écoliers dont vous étiez peut-être et qui aimeraient partir à la chasse de leur enfance.

Ainsi, nous vous invitons déjà à commencer votre quête de souvenirs ou vieilles photos.

Ensemble, nous attraperons les 150 années de notre école pour les exposer, les raconter et les montrer à tous ceux qui ont envie de faire partie de notre voyage.



L'équipe pédagogique de l'école du Sacré-Cœur.



La médiathèque, un service à la portée d'un clic pour les écoles

Isabelle a présenté aux élèves de CE et CM des deux écoles le **catalogue en ligne de la médiathèque**. Accessible depuis leur salle de classe et véritable outil de travail, il permettra aux élèves de connaître les documents disponibles à la médiathèque. Ils se familiariseront ainsi avec la recherche documentaire. **Le logiciel utilisé par la médiathèque est également utilisé dans tous les collèges et lycées de l'académie.**

L'école des sports



L'école des sports est une animation sportive réservée aux jeunes scolarisés à Penvénan âgés de 3 à 4 ans (*enfants nés en 2012, 2013 et 2014*). Vingt séances d'activités sont proposées sur l'année. Elle fonctionne chaque semaine sur le temps scolaire à raison d'une séance par semaine par enfant, à partir du mercredi 8 novembre 2017.

La participation est de 30€ par enfant pour l'année.

Séances proposées :

- mercredi 14h30-15h30 : enfants nés en 2012-2013
- mercredi 15h30-16h30 : enfants nés en 2013-2014



Dossier

la commune, son fonctionnement

La commune est une structure appelée aussi « Collectivité Territoriale », qui prend des décisions d'une manière autonome. Pour assurer son fonctionnement, elle s'appuie sur les services de la mairie qui sont sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Général des Services. Bien qu'autonome, le cadre de ses compétences est fixé par des lois votées par le Parlement et réunies dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce code définit aussi ses missions obligatoires. Dans quels domaines intervient-elle ? Ses champs d'intervention sont très vastes. Outre la gestion de son domaine public, elle sert aussi d'intermédiaire entre l'État et le citoyen.

Elle représente l'État

En raison de sa proximité avec les habitants, la mairie effectue un certain nombre de formalités administratives qui sont des compétences obligatoires telles que :

- L'État Civil, enregistrement des actes officiels
- Le recensement de la population, organisé par l'INSEE
- Les élections politiques et les référendums
- Le recensement militaire pour chaque Français âgé de 16 ans
- La conservation des archives et le cadastre

Elle gère son urbanisme

La commune contrôle son urbanisme et la manière dont le sol est occupé. Acquérir un terrain, y construire ou l'aménager, tout est réglementé par des documents tels que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

La commune est propriétaire des biens du domaine public : rues, trottoirs, places, jardins...

Elle fournit des services publics de proximité, indispensables à la vie collective tels que :

L'ordre public

La commune peut réglementer certaines situations gênantes ou dangereuses pour les habitants. Elle prend alors des « arrêtés municipaux » (travaux sur la chaussée, occupation du domaine public, sécurité de la plage des dunes...).

La circulation automobile

Elle organise et règle de manière cohérente et en toute sécurité l'ensemble des déplacements urbains. Elle peut aussi prendre des arrêtés pour limiter la vitesse ou modifier le sens de la circulation (lors des manifestations...).

L'école

Le rôle de la commune s'exerce au niveau de l'école maternelle et primaire publique. Propriétaire des terrains et des bâtiments, elle en assure les frais d'investissement et de fonctionnement (chauffage, électricité, personnel non enseignant...). Elle l'équipe également en matériel de base et en diverses fournitures comme les bureaux.

Le contenu pédagogique de l'enseignement et l'emploi des enseignants sont sous la responsabilité de l'Éducation Nationale.

La gestion des cimetières

La commune, propriétaire des cimetières, en assure la gestion et l'entretien.

L'aide sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont la création est obligatoire, sert de « relais » entre le département ou l'État et le citoyen. Il instruit les dossiers de demande d'aide sociale.

A Penvénan, il assure également le service des repas de la cantine scolaire pour les élèves de la commune.

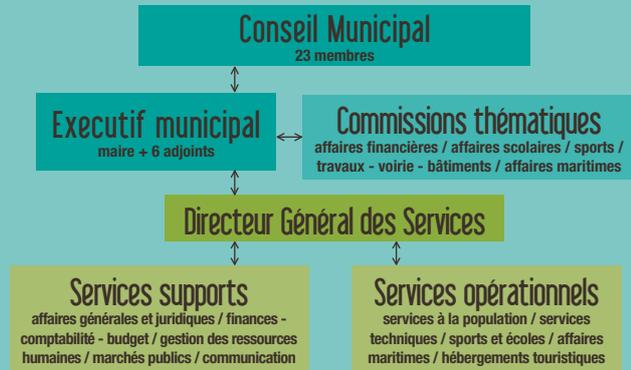
Soutien à l'animation de la vie sportive et culturelle

Par la mise à disposition d'équipements (halle des sports...), de matériels, de salles et de services (médiathèque), d'allocation de subventions aux associations et de soutien à des manifestations, la commune apporte sa contribution à la vie sociale et culturelle de la commune.

Le Directeur général des services : chef d'orchestre de la mairie

Le directeur général d'une mairie de la taille de Penvénan est, à la fois, l'animateur et le pivot de l'organisation.

Il occupe une place centrale dans l'organigramme et agit comme une courroie de transmission entre les élus et les services municipaux. Force de proposition auprès du Maire et de ses adjoints, il est, par ailleurs, garant du bon fonctionnement des services. Son action s'inscrit dans le prolongement des orientations politiques définies par la municipalité. Il pilote l'action publique en préparant, avec l'appui des services, les décisions qui seront prises au conseil municipal et en s'assurant de leur mise en œuvre.





Projet de rénovation de la halle des sports : réunion de travail avec les associations.

Le Maire,

personnage central, représente l'État sous l'autorité directe du Préfet. Il exécute les lois et les règlements nationaux, organise les élections, les recensements... **Il est officier d'État Civil et de police judiciaire**. Chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal, il engage et signe les dépenses, les contrats et représente la commune en justice. En qualité d'employeur, il procède au recrutement du personnel communal. Le Conseil Municipal peut décider de lui déléguer une partie de ses compétences dans certains cas précis énoncés par le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire décide alors à la place du Conseil Municipal comme, par exemple, pour prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

Les orientations municipales

Le maire et les conseillers municipaux, élus par les citoyens, dirigent la commune. Ils choisissent les axes de la politique municipale, votent le budget.

Toute décision municipale commence par un projet

Le parcours d'une décision municipale est souvent méconnu. Véritable cheminement, elle est soumise à des règles fixées par la Loi. De sa conception à son application et sa mise en œuvre, comment cette décision est-elle prise ? Étudiée ? Examinée ? Qui décide ?

Les propositions peuvent concerner tous les aspects liés aux domaines de compétences de la commune. Il peut s'agir d'un projet de **construction** ou de **rénovation** mais aussi d'une **création** de poste dans le cadre d'un recrutement, d'une **subvention** à accorder à une association...

Pour qu'un projet devienne réalité, il devra suivre un parcours en plusieurs étapes avant d'être proposé au vote du conseil municipal.

1^{ère} étape : l'examen par la municipalité

Le bureau municipal examine le projet qui fera tout d'abord l'objet d'une étude technique et financière. Puis son financement sera défini précisément, éventuellement après la consultation d'experts, des services techniques de la collectivité voire d'une **démarche participative** associant les habitants ou les usagers pour les grands travaux touchant la vie quotidienne (ex : rénovation de la halle des sports).

Le bureau municipal

Composé du Maire et de ses adjoints assistés par le Directeur Général des Services, il se réunit une fois par semaine. **Il exécute** les délibérations du Conseil Municipal. **Il assure** également la gestion des affaires courantes.

Le Maire et ses adjoints constituent ce que l'on appelle « La Municipalité ». Il peut leur déléguer une partie de ses pouvoirs.

2^{ème} étape : l'étude du projet par une commission

Des conseillers municipaux se réunissent pour étudier en détail le projet présenté par La Municipalité. La commission, à ce stade, ne peut qu'émettre un avis ou proposer des modifications. On trouve classiquement une commission pour chaque domaine d'intervention de la commune : finances, travaux...

3^{ème} étape : le vote du projet par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, en discutant et en votant, a pour rôle d'accepter ou de refuser les projets qui lui sont soumis. **C'est donc lui qui prend les décisions**, appelées « délibérations du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal se réunit obligatoirement à la mairie sous la présidence du Maire. Il est ouvert au public, sauf si l'assemblée décide le huis clos qui doit être voté à la majorité des membres présents ou représentés. Il a pour obligation de se réunir au minimum une fois par trimestre, en présence de la majorité de ses membres.

4^{ème} étape : le contrôle de l'État

Toutes les décisions prises par la commune sont examinées par l'État qui exerce un contrôle « à posteriori » par l'intermédiaire du Préfet et de la Chambre Régionale des Comptes.

Le **Préfet**, en tant que représentant de l'État dans le Département, vérifie si les décisions municipales sont légales, si elles rentrent bien dans le cadre fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). En cas d'irrégularité constatée, le Tribunal administratif annule la décision prise. **La Chambre Régionale des Comptes** vérifie régulièrement les comptes municipaux.



Le budget municipal

L'élaboration du budget prévisionnel est un acte fondamental. L'équilibre de ses comptes est obligatoire. Il autorise juridiquement la commune à percevoir des recettes et à engager des dépenses. Les élus décident des taux d'imposition de la partie communale des différentes taxes locales. Ils engagent également les emprunts.

Place de Pontrieux

Le Capitaine Commandant

le Centre d'Instruction de Pontrieux

à Monsieur le Maire de
Penvénan
Cotes du Nord

Commemoration 14-18

1917, les batailles terrestres ne sont pas décisives au plan stratégique ou tactique mais leurs conséquences politiques et sociales sont considérables. Beaucoup d'offensives, comme celle du "chemin des Dames", paraissent inutilement sanglantes après deux années et demie de combats intenses. Le blocus maritime imposé par la Grande Bretagne est très préjudiciable à l'Allemagne qui rétorque en torpillant les navires de commerces alliés. L'entrée en guerre des États-Unis le 6 avril, tant souhaitée par Anatole Le Braz, change les rapports de force et constitue certainement le tournant de la guerre.

Courrier de Charles Dagorn, maire de Penvénan en date du 18 juillet 1917

Le maire de Penvénan au Commandant du Centre d'Instruction du 154^e régiment d'infanterie à Pontrieux.

« Vous avez bien voulu mettre à ma disposition une équipe agricole de 28 jeunes soldats jusqu'au 29 courant.

J'ai l'honneur de vous demander si, pour les motifs exposés ci-dessous, il ne vous serait pas possible de prolonger de 15 jours la durée pour laquelle l'équipe est mise à la disposition de la commune. La moisson s'opère d'ordinaire grâce aux moissonneuses assez rapidement dans la commune. Cette année il n'en pourra être de même : presque partout les céréales ont « versé » ce qui empêche l'emploi des machines et oblige de couper les récoltes à la faucille. Par suite, à moins d'être secondé par la main-d'œuvre militaire, il sera matériellement impossible de faucher toutes les céréales.

C'est pour cette raison que je me permets de vous demander très instamment de prolonger la durée pour laquelle l'équipe de soldats a été mise à ma disposition et ce, du nombre de jours compatibles avec les nécessités du service (s'il était par exemple possible d'accorder 15 jours de prolongation, ce serait un appoint inespéré pour les cultivateurs).

Je vous serais très obligé de me donner votre réponse dans les plus brefs délais possibles et vous prie d'agréer, Monsieur le Commandant, mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués. » Le maire, Charles Dagorn.

Réponse en date du 8 août 1917

Le capitaine Commandant le centre d'instruction de Pontrieux à monsieur le maire de Penvénan.

« Conformément aux instructions reçues ce jour de Mr Le Gal commandant la subdivision, j'ai l'honneur de vous faire savoir que vous êtes autorisé à conserver l'équipe agricole classe 18 du 154^e RI (40 hommes) jusqu'au 15 août 1917. »

2 avril 1917 : l'inoubliable minute américaine d'Anatole le Braz

Washington, 2 avril 1917. Un silence tendu emplit la salle bondée du Congrès : le président Wilson va annoncer sa décision. Engagera-t-il l'Amérique dans le conflit européen ou tentera-t-il une énième conciliation avec l'Allemagne ? Dans le public, un homme retient son souffle : **Anatole Le Braz**. Appelé aux États-Unis par ses amis de l'Alliance Française, voilà des mois qu'il y enchaîne les discours interventionnistes. Il y effectuera plusieurs séjours qu'il vivra comme un exil, loin des siens et de son cher **Port-Blanc**, l'angoisse chevillée au corps : reverra-t-il ceux qu'il a quittés ? A juste titre puisqu'il a perdu son fils au front. **Ce 2 avril 1917, jour de ses 58 ans, l'Amérique prit la décision tant espérée.**

Je me sens roulé, emporté dans le déferlement d'une vague d'enthousiasme analogue à ces lames de fond qui, sur nos côtes de Bretagne, projettent à l'improviste la mer dans le ciel. (...) C'est en vain que j'essaie de refouler mes larmes. Béni soit l'exil qui, à trois reprises, m'a tenu pendant des mois éloigné de mon héroïque et douloureuse patrie, puisqu'il me gardait en réserve cet instant ! Il y a des joies que l'on paierait de sa vie. Celle-ci en est une. Je ne me souviens plus des arrachements, des affres, des amertumes qu'elle m'a coûtés. J'ai eu tort de douter du Celte Wilson.

« Je parlais des Bretons, je le fis de toute mon âme ! ». Les États-Unis sont peuplés de nombreux Celtes et c'est en parlant de la Bretagne et de ses valeurs universelles qu'il y livra sa guerre de persuasion. Très fatigué, il reprit néanmoins son « harnais de conférencier » jusqu'en 1919 et fit reverser les fonds recueillis à des œuvres bretonnes de bienfaisance.



A. Le Braz avec ses deux filles, sa belle-fille et son beau-fils au Port-Blanc.

Des 17 disparus de Penvénan de l'année 1917, 7 marins périrent en mer dont Guillaume Marie Ollivier, matelot sur le "Blanche".

Le 19 septembre 1917, à 300 milles des côtes du Pertuis d'Antioche, le quatre mâts-barque « **Blanche** » est attaqué par un sous-marin allemand. Après un combat qui dura deux heures trente, au cours duquel le Blanche tira cent quatre-vingts coups de canon, le capitaine décida de cesser le feu et se rendit. Malgré cette reddition, le commandant du sous-marin lança une torpille en plongée et coula le bateau.

Guillaume Marie Ollivier était né le 28 juin 1877 à Crec'h Morvan à Port-Blanc, fils de Jean-Marie et de Anne Le Coz.



Transport à la demande



Une nouvelle offre de Lannion-Trégor Communauté est proposée en remplacement du service « Tro'Glaz ». Deux nouveaux services de transport à la demande :

- Taxi-Tilt pour des personnes de plus de 18 ans et justifiant d'un quotient familial inférieur à 1 200 €.

Tarifs de 3 à 4 € selon le déplacement.
Inscription obligatoire et réservation au **0810 22 22 22**

- Mobili-Tilt pour des personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % ou ayant plus de 80 ans et ayant un quotient familial inférieur à 1200 €.

Tarif 3 €.
Inscription obligatoire et réservation au **02 96 05 55 55**



Aide à l'amélioration thermique

Vous êtes un particulier et vous souhaitez entreprendre des travaux d'amélioration thermique de votre logement. Lannion-Trégor Communauté peut vous aider. Cette aide est soumise à des conditions d'éligibilité :

- Le bâtiment doit avoir été construit depuis plus de 15 ans et être la résidence principale.
- Elle concerne les propriétaires occupants mais aussi les candidats à l'accession ayant signé un compromis.
- Ce dispositif est soumis également à des critères de revenus qui doivent être inférieurs à des plafonds.

Subvention accordée en fonction du gain de consommation énergétique.

Contact : Point Info Habitat **02 96 05 93 50**
info.habitat@lannion-tregor.com



Organisé par l'ACP, l'évènement a permis de faire un don de 4 000 € à la Ligue contre le Cancer des Côtes d'Armor.

Infos pratiques mairie

Accueil :

tél : 02 96 92 67 59
Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30 et le samedi matin 9h-12h.
Fermeture le jeudi après-midi.
mairie@ville-penvenan.fr
www.ville-penvenan.com

Numéros utiles :

Capitainerie	02 96 92 89 11
C.C.A.S.	02 96 92 77 68
Centre de vacances	02 96 92 69 56
www.sejourgroupeportblanc.com	
Centre nautique	02 96 92 64 96
www.cnportblanc.fr	

Permanences des élus en mairie :

Michel Deniau, le jeudi de 10h à 12h.
Monique Garel, finances, économie, tourisme, campings, personnel communal, le lundi de 10h à 12h, les autres jours sur RdV.
Guy Fountas, voirie et réseaux, assainissement, bâtiments, fleurissement, le vendredi de 10h à 12h.
Denise Prud'homme, affaires scolaires et sportives, jeunesse, associations, le vendredi sur RdV de 10h à 12h.
Aliette Fourdraine, affaires sociales et solidarité, le mercredi et vendredi au CCAS de 10h à 12h.
Jean-Yves Le Merrer, centre nautique, centre de vacances, ports, zones de mouillages, affaires maritimes, urbanisme, Natura 2000, mardi sur RdV de 14h à 16h.
Christian Ollivier, culture, communication, développement durable, le jeudi sur RdV de 10h à 12h.

École publique	02 96 92 65 18
www.ecole-publique-penvenan.blogspot.fr	
Garderie	02 96 92 66 77
École du Sacré-Cœur	02 96 92 72 11
www.sacrecoeur-penvenan.fr	
Foyer logement	02 96 92 72 14
Halle des sports	02 96 92 62 50
Médiathèque	02 96 92 65 92
Salle des fêtes	02 96 92 72 10
Office de Tourisme	02 96 92 81 09
www.bretagne-cotedegranitrose.com	

Lannion-Trégor Communauté

02 96 05 09 00

www.lannion-tregor.com

Numéros d'urgence :

Police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Appel depuis un portable	112
Sauvetage en Mer	196

Communiqué de la gendarmerie de Tréguier/Lézardrieux

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Méfiez-vous des démarcheurs ou quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe et des personnes proposant d'effectuer des travaux à domicile. Attention aux faux plombiers, agents EDF ou de sociétés de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers...

EXIGEZ TOUJOURS LA PRÉSENTATION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE.

Attention à l'hameçonnage sur internet et/ou au téléphone, ne pas communiquer des données bancaires (exigez un document écrit).

Soyez attentifs et en cas de doute, contactez la gendarmerie au 17.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !





Fleurissement des « pieds de murs »

L'été est terminé, mais pensons et imaginons la saison estivale 2018 !

Un endroit de votre jardin vous pose des soucis d'entretien ? La végétation s'y développe et vous oblige à intervenir fréquemment pour désherber. Les bas de mur sont un refuge privilégié pour les herbes indésirables. Est-il vraiment nécessaire d'empêcher tout développement de végétation ?

Pourquoi ne pas choisir de fleurir ces zones en y semant des fleurs qui y apporteront de la couleur et de la vie. Le semis peut se faire en automne et au printemps, période où l'humidité sera suffisante pour permettre la germination des graines.

Il existe dans le commerce de nombreux mélanges d'espèces variées, offrant la possibilité de s'adapter à différentes conditions de sol et d'ensoleillement.

La palette de couleurs est riche, vous pouvez à votre convenance choisir de semer des plantes indigènes ou exotiques. Les plantes exotiques ont souvent des atouts esthétiques, et il en existe une grande variété : **Érigéron des murs, Pavot de Californie, Cosmos, Alyssums...** Les plantes indigènes, outre leur charme authentique, présentent

l'intérêt d'être de précieuses sources de nourriture pour la faune : **les butineurs**, bien sûr, mais aussi l'ensemble des **petits insectes, araignées, vers de terre...** qui trouveront abri au sol sous leurs feuilles.

Si vous semez des fleurs le long d'un trottoir devant chez vous, prenez garde à maintenir l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, à savoir un passage libre d'une largeur de un mètre quarante.

Pour vous aider à franchir le pas, le Bassin Versant et la commune de Penvénan se proposent de vous aider à l'occasion de la semaine zéro pesticide qui, comme chaque année, a lieu au mois de mars. Des graines seront mises à disposition et un accompagnement par des professionnels sera proposé aux volontaires.

Pour tous renseignements contacter la mairie.

Agenda

Octobre

Sam 23 : heure du conte, médiathèque

Du 23/10 au 5/11 : expo Daniel Mell, salle A. Le Braz.

Dim 29 : Bébé Broc, comité des fêtes, salle des fêtes

Novembre

Jeu 16 : Envie de lire, médiathèque

du 23 au 30 : expo Aquarelle, CAPTEP, salle A. Le Braz

Décembre

Dim 3 : marché de Noël, salle des fêtes

Du 18 au 24 : expo photos, Jean Ducouet, salle A. Le Braz

Etat civil

Naissances :

- Gabriel, Thomas, Joseph IDOUX, le 26/04
- Malo LE FOLL, le 25/06
- Malia, Madeleine, Chantal NAUD, le 19/09

- Amélie COLIN et Damien RENARD, le 12/08

- Céline TURLUCHE et Cédric MALLO, le 16/09

- Sylvaine LASBLEIZ et Nicolas MARTEL, le 23/09

- Pauline BROUDIC et Mathieu CARPENTIER, le 30/09

Ils nous ont quittés :

- Roland MOAL, le 09/06

- Armand LE BALCH, le 21/06

- Madeleine BEAUMER CABEC, le 30/06

- Jeanne GRAVIOU KERAMANACH, le 04/07

- Alain ROGER, le 05/07

- Annick TANGUY HAMON, le 11/07

- Frantz HEUSCH, le 26/07

- Yves BROUDER, le 27/07
- Eliane COUSINAT GOURY, le 28/07

- Odette BRAILLY HAMON, le 01/08

- Robert LE QUILLEC, le 10/08

- Jean-Baptiste SAVIDAN, le 25/08

- Horacio REVILLA, le 01/09

- Michel ÉON, le 13/09

- Jean-Marc SCHINASI, le 18/09

- Gilles GUILLOIS, le 25/09

Directeur de la publication : Michel Deniau - Responsable de la rédaction : Christian Olivier

Rédaction : Isabelle Savidan Logiou

Remerciements à : Dominique Besançon (A. Le Braz), Gildas Savidan (G. Ollivier), Martine Kerempichon, Sylvette Moal.

Crédit photos : fonds municipal, Thinkstock - Getty Images, Fotolia, photo A. Le Braz (p.6) coll. privée Tina Weymouth.

Réalisation : Le Studio - 02 96 48 41 98

